

## AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE

### ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La Société **OMENEX**, Société par Actions Simplifiée au capital de 444 000 Euros, dont le siège social est à 37310 TAUXIGNY, Node Park Touraine immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 312 612 732 RCS TOURS, **Représentée par son Président, Monsieur Yves BOUGET ;**

**D'une Part,**

### ET :

La Société **METRONIC**, Société par Actions Simplifiée au capital de 162.500 Euros, dont le siège social est à 37310 TAUXIGNY, Node Park Touraine - BP 1 immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 382 295 780 RCS TOURS, **Représentée par son Président non associé, Monsieur Jean RAZAFINJATO ;**

**D'autre Part,**

Par acte sous seing-privé en date du 25 mai 2018, les Sociétés ont établi un projet de fusion simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

1 – Fusion simplifiée par voie d'absorption par la Société **METRONIC** de la Société **OMENEX**, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La Société **OMENEX** sera dissoute de plein droit, sans qu'il y ait lieu de procéder à une opération de liquidation que ce soit, au jour de la réalisation définitive de la fusion.

2 – Les éléments de l'actif et du passif de la Société **OMENEX** dont la transmission à la Société **METRONIC** est prévue sont évalués à

— actif : 1 941 065 Euros ;

— passif : 1 944 112 Euros.

3 – En raison de la détention par la Société absorbante de la totalité des actions émises par la Société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital.

4 – Montant prévu du mali de fusion : -3.047 Euros.

5 – Droit d'opposition des créanciers : les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L 236-14 et R 236-8 du code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de Commerce compétent.



5 – Le projet de fusion simplifiée a été établi en date du 25 mai 2018 et a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de TOURS au nom des deux Sociétés le 25 mai 2018. Le présent avis sera publié sur le site internet des deux sociétés, accessible au public et consultable librement durant trente jours consécutifs.

**L'ABSORBEE**

---

Pour la SAS OMENEX,  
Yves BOUGET, ès-qualités.



**L'ABSORBANTE**

---

Pour la SAS METRONIC,  
Jean RAZAFINJATO, ès-qualités.

